

N° 194/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

Objet de la délibération :

Service commun urbanisme :
Mise à jour des conventions
avec les adhérents

| Nombre de membres | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 97 |
| - Présents titulaires | 67 |
| - Absent(e)s : | |
| · Dont suppléé(e)s | 2 |
| · Dont représenté(e)s | 9 |
| · Excusé(e)s : | 8 |
| · Non excusé(e)s : | 11 |
| - Votants | 78 |

| Résultat du vote | |
|------------------|----|
| - Pour : | 78 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES

Suppléé(e)s Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS

Excusé(e) Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER

Absent(e)s Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes invitant la communauté de communes à signer de nouvelles conventions avec les communes adhérentes sous le timbre CCLL,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 12 concernant la gestion des ressources humaines et l'article 13 concernant la durée de la convention,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer de nouvelles conventions avec les communes adhérentes au service.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

